

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Débit temporaire de boissons : pour l'Association Aire Vélo Club : critérium cycliste du dimanche 9 juillet 2023 10h-20h et brocante du jeudi 13 juillet 2023 (ancienne piste de karting) 16h à 22h.

Le Maire,

VU :

Le Code de santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3324-2, L. 3335-1 et L. 3335-4 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 ;

La demande formulée par Monsieur Michel WIDENT, Président d'Aire Vélo Club, d'ouvrir une buvette lors de différentes manifestations du dimanche 9 juillet du jeudi 13 juillet 2023

*** ARRETE ***

Article 1. – Monsieur Michel WIDENT est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire lors de différentes manifestations organisées les dimanche 9 juillet et jeudi 13 juillet 2023

Article 2. – Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles des groupes 1 et 3.

Article 3. – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, ...) ainsi que pour les mesures instaurées pour faire face à l'épidémie de covid-19 définies au moment de la manifestation.

Article 4. – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5. – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet officiel de la ville d'Aire-sur-la-Lys, notifié à l'intéressé, et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys, Le 09/02/2023.

Pour extrait conforme,
Jean-Claude DISSAUX,

Maire d'Aire-sur-la-Lys



Accusé de réception en préfecture
062-216200447-20230209-2023-53-BOI-AR
Date de réception : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023